

# Le SCoT, c'est quoi ?

Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, est un document de planification qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire à un horizon de 20 ans. Il s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et doit lui-même respecter des documents et normes supérieurs tels que le schéma d'aménagement régional (SRADDET).

Dans son contenu et sa forme, le SCoT est très souvent impacté par les Lois, notamment celles apportées en réponse aux défis des transitions énergétiques, écologiques et climatiques. C'est ainsi le cas de la Loi dite « Climat et Résilience » d'août 2021 qui a notamment introduit l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050. Il appartient aux schémas régionaux et aux SCoT d'intégrer des objectifs permettant dès aujourd'hui d'afficher une trajectoire permettant d'atteindre ce ZAN.

La préservation du sol n'est pas le seul sujet traité par le SCoT qui aborde toutes les composantes de l'aménagement du territoire (déplacements, biodiversité, logements...) à travers les 3 pièces qui le composent :

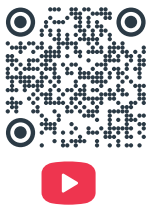
- ▶ Le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** qui fixe les objectifs de politiques sectorielles
- ▶ Le **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)** qui décrit les moyens d'atteindre les objectifs du PAS sous forme de prescriptions et recommandations
- ▶ Des **annexes** comprenant notamment un diagnostic territorial, un état initial de l'environnement, les justifications du parti d'aménagement retenu et l'évaluation environnementale du projet.

Aller plus loin en vidéo

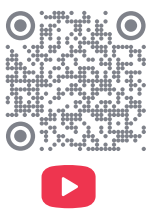
1 minute  
pour comprendre  
l'aménagement  
du territoire



1 minute  
pour comprendre  
le rôle du  
SCoT



1 minute  
pour comprendre  
comment construire  
un projet de territoire  
dans son SCoT



## Le Pôle métropolitain Loire Angers, c'est quoi ?

Le Pôle métropolitain Loire Angers est un syndicat mixte regroupant plusieurs intercommunalités dont la mission principale est l'élaboration et le suivi du SCoT et du PCAET (Plan Climat). C'est également une instance de coopération de ses intercommunalités autour d'un projet commun dans les domaines de l'économie, du tourisme, des déplacements, de l'environnement...



## Les grands chiffres

3

intercommunalités

65

communes dont

14

nouvelles

165 000  
emplois

1 747  
km<sup>2</sup>

390 000  
habitants

84%

du territoire  
constitués  
d'espaces naturels,  
agricoles  
et forestiers

pole-metropolitain-loire-angers.fr

aura  
agence d'urbanisme  
de la région angevine